

Le 30 octobre 2009

**Aux producteurs laitiers de l'Ontario**

**Objet : Réduction du quota au 1<sup>er</sup> décembre**

Cher producteur,

Nous vous informons que le conseil d'administration du DFO a pris la décision de réduire le quota attribué aux producteurs laitiers de l'Ontario **d'environ 1 % à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.**

Cette réduction vise à corriger le montant des quotas excessifs attribués aux producteurs ontariens et s'inscrit dans le cadre de l'entente d'harmonisation des quotas du P5. Le montant exact de la réduction sera connu dans le courant du mois de novembre, une fois que les ventes de produits laitiers et les tendances jusqu'à la fin du mois d'octobre peuvent être incluses dans l'ajustement. **La réduction proviendra du quota invendable.**

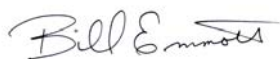
Nous vous rappelons également que la mesure incitative d'automne, qui est en vigueur deux jours par mois, se termine le 30 novembre 2009. Pour bénéficier des prix de quota, les producteurs doivent commencer à livrer dans les limites du quota et des crédits mensuels à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

De plus, comme cela a déjà été annoncé, le plafond des crédits de surproduction est ramené de 20 à 10 jours, à compter du 31 janvier 2010. Les producteurs qui ont moins de 10 jours de crédits de surproduction au 31 janvier 2010 seront assujettis au nouveau plafond de 10 jours.

Les producteurs qui ont déjà utilisé entre 10 et 20 jours au 31 janvier 2010 ne pourront plus accumuler de crédits ; leurs crédits de surproduction seront réduits chaque fois que leurs livraisons sont inférieures à leur quota mensuel et continueront d'être réduits jusqu'à ce que le plafond de 10 jours soit atteint.

Nous vous remercions de votre coopération et de votre fidèle soutien. Ces ajustements sont nécessaires dans un souci de gestion optimale de l'offre et la demande des produits laitiers sur le marché canadien.

Cordialement,



---

Bill Emmott  
Président

BE/bd